



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Compensation de la taxe foncière pour les logements en bail réel solidaire

Question écrite n° 45479

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur l'application de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire. Depuis sa création en 2016, le bail réel solidaire a permis à davantage de ménages d'accéder à la propriété. Contracté par l'intermédiaire d'un organisme de foncier solidaire, ce dispositif dissocie le foncier du bâti, afin de faire baisser le prix du logement. Depuis 2017, la loi permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'instaurer un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements faisant l'objet de ce bail spécifique. La loi de finances pour 2021 est venue, quant à elle, développer cette disposition en permettant aux collectivités concernées d'instaurer un abattement pouvant aller jusqu'à 100 %. Toutefois, à l'instar des compensations intégrales de l'État mises en place pour les exonérations de taxe foncière prévues pour les logements locatifs sociaux ou ceux bénéficiant d'un prêt social location-accession (PSLA), aucune compensation n'est actuellement instaurée auprès des collectivités qui mettent en place un abattement de TFPB pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend instaurer une compensation par l'État de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire, lorsque les collectivités ont décidé de sa mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45479

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3114

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)